



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 juin 2018

2018-05-77

Date d'affichage : 22 juin 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 19 juin 2018
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 13 juin 2018
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Elysaabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY

ABSENTS EXCUSES: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avis sur le projet régional de santé (PRS2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé introduisant le Projet Régional de Santé de deuxième génération (PRS2),

Vu le décret 206-1023 du 26 juillet 2016 relatif au projet régional de santé,

Vu la délibération du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, en date du 19 avril 2018, émettant un avis défavorable sur le PRS2,

Envoyé en préfecture le 21/06/2018

Reçu en préfecture le 21/06/2018

Affiché le

SLO

ID : 045-200005932-20180619-2018_05_77-DE

Considérant que la communauté de communes n'est pas sollicitée formellement pour émettre un avis sur le PRS2, mais que les conséquences de ce projet touchant directement notre territoire, il apparaît pertinent d'émettre un avis de l'initiative du Conseil, qui sera transmis au Conseil Régional, à l'Agence régionale de Santé (ARS), ainsi qu'aux communes de notre EPCI,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SOUSCRIT aux délibérations du Conseil Régional sur le PRS2, et ainsi de regretter :

- l'absence d'évaluation du PRS précédent
- l'absence de diagnostic détaillé, illustré et cartographie, de l'état de santé et de l'offre de soin
- une approche inter-régionale trop modeste
- des objectifs énoncés de manière générale mais avec trop peu de précision sur les moyens de mise en œuvre et de références aux moyens nécessaires,
- la spatialisation imprécise des objectifs liés à l'offre de soins (absence de noms de villes, noms d'établissement, localisation) qui induit un manque de transparence dans les propositions formulées,
- des objectifs exprimés sous la forme de fourchettes, qui dans bien des cas risquent de se traduire par des fermetures d'établissements,

INDIQUE que la Communauté de communes reste très attachée aux moyens consacrés au maillage médical du territoire régional, et pointe des perspectives de déprise de l'organisation des soins de proximité sur notre territoire,

DEMANDE, comme la Région, une concertation approfondie, afin de maintenir, chaque fois que nécessaire, un maillage optimal, en préservant l'offre médicale de proximité,

EMET un avis défavorable sur le PRS2

Le Président,
Jean-Paul ROCHE